



REGLEMENT SPECIFIQUE CHALLENGE DEPARTEMENTAL FUTSAL FEMININ – MMA dimanche 19 Janvier 2020 A GAILLAC

PHASE 1 - Dimanche 19 Janvier 2020 – Matin :

Rendez-vous fixé pour les équipes à partir de 8 H 45 dans les salles respectives.

Début des rencontres à 9 H 30 précises !

Pause-déjeuner de 12 H à 13 H 00 : possibilité de restauration-rapide
proposée par le club de GAILLAC US

Fin de la journée programmée à 17h00 (si les horaires sont respectés).

Les équipes sont réparties comme suit dans les deux salles ci-dessous :

Gymnase Pichery, Avenue Aspirant Buffet, 81600 GAILLAC

Equipes concernées : CASTRES USF, GAILLAC US 2, LA CREMADE, LAGRAVE AS,
VIGNOBLE 81 FC.

Gymnase Albert Camus, Rue des Chalets, 81600 GAILLAC

Equipes concernées : ENT. LAUREAT, PUYLAURENS ASE, PUYGOUZON FC, TERSSAC
ALBI FC, THORE FC.

PHASE 2 –Dimanche 19 Janvier 2020 – Après Midi :

Début des rencontres à 13 H 30 précises !

Remise des récompenses à la Salle Pichery à 17 H 00

Le 1^{er} du classement de la Poule « D1 MMA » à l'issue des rencontres remportera
Le Challenge Départemental Futsal MMA Edition 2020 !

COTATION – CLASSEMENT

Le classement est établi en tenant compte des points attribués comme suit :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- forfait : - 1 point par match non joué.

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- en premier lieu du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui les ont opposés
- Application du classement dans le Challenge FAIR PLAY
- En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matchs, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions l'équipe qui aurait marqué le plus grand nombre de buts (meilleure attaque)
- En cas d'égalité, il sera tenu compte des sanctions au cours de tous les matches cumulés (1^{ère} et 2^{ème} phase)
- En cas de nouvelle égalité, tirage au sort.

REGLEMENTATION

Nous vous rappelons l'article 73 paragraphe 2.a) des RG de la LFO :

Les licenciés **U17F** peuvent pratiquer en Senior (**trois (3) joueuses maximum par feuille de match**), **pour les compétitions de Ligue et de District**) sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivrée par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale, en compétitions nationales ou de ligue.

CONSTITUTION DES POULES « D1 MMA » ET « D2 MMA »

Un classement sera établi comme suit à l'issue de la 1^{ère} phase (Matin) :

- Les deux premières de chaque poule ainsi que la meilleure 3^{ème} des deux poules (Nombre de points/Nombre de matches joués) constitueront la poule « D1 MMA ».
- En cas d'égalité, il sera fait application de l'Article 13 des RG du DTF.
- Les autres équipes, disputeront, la poule « D2 MMA ».

LES LOIS DU JEU

LES JOEUSES :

4 joueuses + 1 gardienne de but et 7 remplaçantes maximum (soit 12 joueuses maximum portées sur la feuille de match).

Remplacements volants (le remplacement devient effectif quand la joueuse sortant donne une « tape » dans la main à la joueuse entrant au niveau de la ligne médiane ou devant les bancs).

Pour débiter la rencontre chaque équipe doit présenter 5 joueuses au moment du coup d'envoi.

EQUIPEMENT DES JOEUSES : Chaussure type tennis, protège-tibias obligatoires.

COUP D'ENVOI : Même règle foot à 11, mais adversaire à 5 mètres.

BALLON EN JEU OU HORS JEU :

Si le ballon après dégagement ou autre action involontaire, frappe le plafond, le jeu reprend par une rentrée de touche au pied accordée à l'équipe adverse de la joueuse ayant touché le ballon en dernier.

La rentrée de touche est effectuée d'un point situé sur la ligne de touche la plus proche de l'endroit au dessus duquel le ballon a touché le plafond.

BUT MARQUE :

Adversaire à 5 m pour la remise en jeu.

Un but ne peut être marqué directement sur une rentrée de touche ou sur dégagement de sortie de but.

HORS JEU : Pas de hors-jeu.

FAUTES ET INCORRECTIONS :

Tout contact, tacles et charges sont interdits et sanctionnés par un coup franc direct à l'endroit où la faute a été commise, ou d'un coup de pied de réparation à 6 mètres si la faute a été commise dans la surface de réparation.

La gardienne ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur rentrée de touche et passe en retrait par l'une de ses partenaires.

RENTREE DE TOUCHE : La remise en jeu est effectuée au pied, ballon à l'arrêt sur la ligne, adversaire à 5 mètres.

DEGAGEMENT DU BALLON : Après une sortie de but, le ballon est remis en jeu par la gardienne, à la main depuis sa surface de but.

COUP DE PIED DE COIN : Remise effectuée au pied, à l'intersection de la ligne de touche et de but, adversaire à 5 mètres.

Tous les cas non prévus seront tranchés par le Comité d'Organisation qui se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de besoin !